

le

Tchaffatsagne - Bulletin d'information de Jouxtons-Mézery - N°95 - Eté 2023

TCHAF-

FA'

JARDIN CLIMATIQUE

Agissez en faveur de la biodiversité

APE-JM

Suspension des activités

LE MOT DU SYNDIC

Régulation

Notre population voit se développer des constructions tout autour de notre village. Que cela soit à Prilly avec le quartier « Fleur de Lys » au pied de la route de Broye ou à Crissier à l'ouest de notre village, le quartier « Ley Outre et L'Orée » sous la promenade de Flusel ou encore à Romanel avec le développement du quartier « Les Jardins de la Source » et bien d'autres encore à Malley et Lausanne.

Ces ensembles de constructions vont bien entendu générer une importante population ainsi qu'une importante circulation. Bon nombre de citoyens nous interpellent afin de savoir quelles mesures allons-nous mettre en place afin de protéger les routes et de limiter le trafic qui traverse notre village. Pour l'instant nous en sommes à bon nombre de solutions, mais il faut bien imaginer que nos routes sont des chaussées de desserte servant à circuler pour atteindre nos propriétés.

Nous avons débuté par la réfection du chemin des Vignettes afin de mieux réguler la circulation. Nous allons poursuivre en rénovant le chemin de la Bâtiaz afin de le rendre identique aux Vignettes et nous suivrons avec le chemin de la Rueyre,

ceci en parallèle de la rénovation de la route de Broye et Champvent dont nous sommes en attente de l'autorisation du Canton et ensuite de notre Conseil communal.

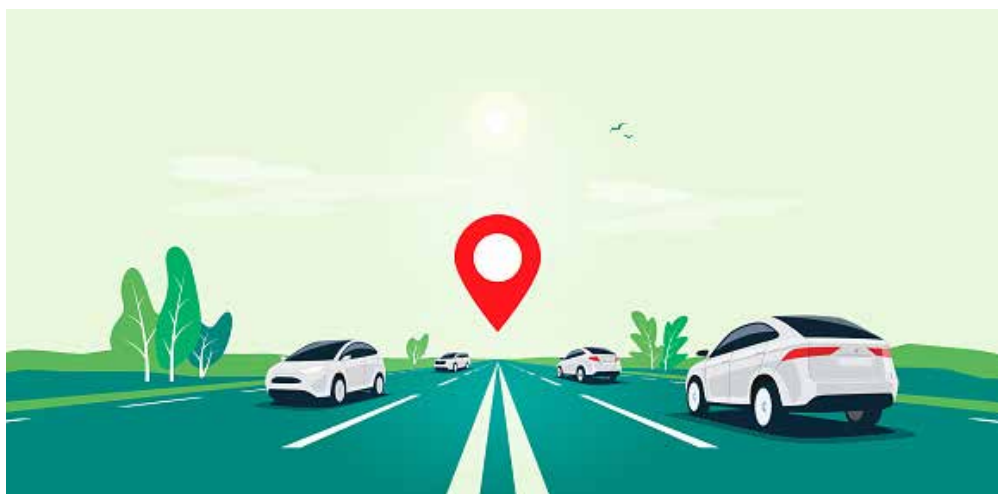
Nous savons par expérience que la signalisation « bordiers autorisés » n'est pas efficace sans mettre un agent de police en permanence, afin de faire respecter la réglementation. Donc le seul moyen d'obliger les automobilistes de ne pas transiter par nos artères, c'est que nous respectons le 30 km/h, car ils sont pressés et chercheront peut-être d'autres solutions !

Attention : les priorités de droite sont en développement dans notre village, ceci également pour ralentir le trafic et pour également le décourager.

Je ne peux pas terminer sans vous prévenir : attention aux enfants en trottinettes dévalant nos routes qui sont malheureusement pour la plupart en pente.

Le premier semestre est bientôt terminé, donc la Municipalité et le personnel communal vous souhaitent un bon été ensoleillé ainsi que de bonnes vacances.

Serge Roy



Impressum

Tirage diffusé : 570 exemplaires
Lectorat : environ 1'100
Parution : quatre fois l'an

Rédaction

Commune de Jouxten-Mézery
Chemin de Beau Cèdre 1
1008 Jouxten-Mézery
Info@jouxten-mezery.ch

Impression

Imprimerie ROS SA Ecublens
Imprimé sur papier recyclé
Refutura Ange bleu

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 4 avril 2023

Sous la présidence de M. Pascal Refondini, le Conseil communal s'est réuni le 4 avril 2023 à la salle communale. Lors de cette séance, les membres du législatif ont décidé :

Préavis municipal n°1/2023 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'aménagement routier, l'assainissement et le prolongement des collecteurs communaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) et la mise en conformité de l'éclairage public au chemin de la Bâtiaz – Demande de crédit de CHF 833'000.00 TTC

1. d'approuver le projet de réaménagement routier et modération de trafic, assainissement et prolongement des collecteurs EU/EC et mise en conformité de l'éclairage public au chemin de la Bâtiaz ;
2. de prendre acte que le projet susmentionné a été soumis à l'enquête publique du 17 décembre 2022 au 16 février 2023 et n'a pas fait l'objet d'opposition ou d'observation durant le délai d'enquête ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 679'000.00 (six-cent-septante-neuf mille francs) pour le réaménagement routier du chemin de la Bâtiaz ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 96'500.00 (nonante-six-mille-cinq-cents francs) pour l'assainissement et le prolongement des collecteurs EU/EC communaux au chemin de la Bâtiaz ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 57'500.00 (cinquante-sept-mille-cinq-cents francs) pour la mise en conformité de l'éclairage public du chemin de la Bâtiaz ;
6. d'autoriser la Municipalité à financer les dépenses mentionnées sous chiffres 3,4 et 5, soit un total de CHF 833'000.00 (huit-cent-trente-trois mille francs) au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
7. de laisser à la Municipalité le soin d'amortir les investissements mentionnés sous chiffres 3 et 5 relatifs au réaménagement routier et à la mise en conformité de l'éclairage public du chemin de la Bâtiaz sur une période de 30 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux ;
8. de laisser à la Municipalité le soin d'amortir l'investissement mentionné sous chiffre 4 relatif à l'assainissement et le prolongement des collecteurs communaux EU/EC au chemin de la Bâtiaz sur une période de 30 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux ; cet amortissement sera prélevé annuellement sur le fonds de réserve destiné aux dépenses d'intérêts, d'amortissements et d'entretien du réseau EU/EC qui est alimenté par les recettes affectées provenant des taxes annuelles d'entretien des collecteurs.

OFFRE D'EMPLOI

Le Bureau du Conseil recherche un-e secrétaire

Mission :

- Coordonner l'organisation des séances du Conseil communal (4 ou 5 par année) et aux séances du bureau, assister le/la Président.e et assurer le suivi des actes du Conseil ;
- Rédiger les procès-verbaux des séances du Bureau et du Conseil ;
- Contrôler les présences et comptabiliser les jetons de présence ;
- Participer à l'organisation des votations et élections et contrôler le dépouillement ;

- Tenir et gérer les registres, archives et autres documents en lien avec le Conseil communal ;
- Gérer les archives du Conseil communal.

Profil souhaité :

- CFC de commerce ou formation jugée équivalente
- Langue maternelle française,
- Esprit méthodique, précision, rigueur
- Entregent
- Pratique confirmée des outils informatiques de la Suite Office

Le poste comporte du travail en soirée ainsi que des dimanches lors de votations ou d'élections.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Refondini, Président du Conseil communal, qui se tient à votre disposition au n° 076 220 18 01.

Les dossiers de candidatures, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courriel à info@jouxpens-mezery.ch

RAMASSAGE

Déchets encombrants

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer que le ramassage annuel des objets encombrants de plus de 60 cm de diamètre, par le service de voirie, aura lieu **le 13 septembre 2023**.

Les déchets encombrants à l'exclusion des emballages en carton et des matériaux de démolition, devront être placés en bordure des routes communales, avant 07h00 le matin.

Les déchets spéciaux, tels que : médicaments, produits désinfectants, peintures, engrais et pesticides, produits chimiques divers, doivent être entreposés séparément dans des cartons.

Les appareils électriques et électroniques usagés tels que téléviseurs, ordinateurs, installations radios, frigos, lave-linge, etc...ne sont plus collectés par les services communaux. Ces derniers doivent être ramenés dans les magasins qui vendent ces articles.

Les déchets inertes (béton, briques, tuiles, cailloux, etc.) ne sont pas ramassés non plus à cette occasion. Vous devez vous rendre directement à la déchetterie pour les déposer dans la benne correspondante.

Les pneus usagés doivent être évacués par vos soins aux endroits suivants : votre garagiste, Regommex SA à Romanel-sur-Lausanne ou Thévenaz-Leduc, à Ecublens. Le stockage de pneus usagés est strictement interdit. Pour tout renseignement, merci de vous adresser à M. Gilliéron au 079 377 02 34.

REGARDS

Promenade de Grandchamp

Que sont donc ces trois installations sur le bas de Grandchamp ?! Vous avez certainement eu l'occasion de les voir lors de vos promenades aux abords du champ. Ce sont des regards de visite du collecteur d'eau claire des chemins de la Rueyre à la Bâtiaz. Pourquoi sont-ils si visibles ? Premièrement, parce qu'ils sont neufs et deuxièmement, pour qu'ils soient visibles pour l'agriculteur qui cultive ce terrain et éviter ainsi de les abîmer avec des machines en passant dessus.

Ces regards ont dû être changés car les couvercles et leurs entourages étaient cassés et représentaient ainsi un danger pour les enfants, les autres utilisateurs de ce chemin et les animaux, qui transitent nombreux sur ce parcours.

La Municipalité

1ER AOÛT 2023

La Municipalité est toujours à la recherche d'aide pour la manifestation

Cette année, date du 175e anniversaire de la démocratie suisse, la Fête nationale du 1er août sera placée sous le signe de la participation des jeunes. Ainsi, la Municipalité souhaite associer les jeunes à l'organisation des festivités, et les invite à se porter volontaires pour griller les saucisses, distribuer les salades et vendre les boissons sur la place du village de 18h à 22h. Cette manifestation est l'une des plus importantes et sympathiques de notre village, durant laquelle le travail s'effectue dans la bonne humeur. Il est précisé qu'il est nécessaire d'avoir 18 ans révolus pour le service au bar.

Pour celles et ceux qui seraient intéressés, nous vous prions de faire part de votre motivation et votre désir de participer à cet événement par courriel à info@jouxkens-mezery.ch. Avec nos remerciements pour votre intérêt, la Municipalité



CHUT !

Trouble à la tranquillité

Pour que chacun puisse profiter de sa terrasse ou de son jardin cet été, la Municipalité tient à rappeler que le règlement communal de police interdit tout acte de nature à troubler la tranquillité publique. Ainsi, chaque personne est tenue, de jour comme de nuit, d'éviter tout débordement ou excès de bruit (cris, chants ou jeux bruyants, etc.), de prendre les précautions nécessaires pour que son chien ne trouble la tranquillité par ses aboiements ou hurlements, ou encore de ne pas faire un usage abusif d'instruments de musique ou d'appareils émetteurs de sons.

L'interdiction de troubler la tranquillité publique est encore renforcée durant les périodes de repos. Ainsi, les travaux bruyants sont interdits les dimanches et jours fériés ainsi que les autres jours entre 22h00 et 00h00. De même, l'usage de tondeuses à gazon, tronçonneuses et autres outils à moteur est interdit les



dimanches et jours fériés, ainsi que les autres jours entre 19h00 (18h00 le samedi) et 8h00 et entre 12h00 et 13h30. En outre, entre 22h00 et 7h00, l'emploi d'instruments de musique ou d'appareils émetteurs de sons n'est autorisé que dans les habitations et pour autant que le bruit ne puisse être perçu de l'extérieur.

Si vous êtes incommodé par le bruit occasionné par un voisin, il est recommandé dans un premier temps d'entamer le dialogue et de lui signaler les nuisances. Si, malgré cette démarche, les troubles perdurent, vous pouvez vous adresser au poste de gendarmerie du Mont-sur-Lau-

sanne au n°021 3316 55 71 ou, le cas échéant, à la centrale d'alarmes de la police au n°117.

Une patrouille sera en principe dépêchée sur place pour constater et faire cesser les nuisances. Si, après cette première intervention, le fauteur de troubles persiste, il ne faut pas hésiter à rappeler les forces de l'ordre, afin qu'elles dressent un rapport de dénonciation à l'attention de la Municipalité, compétente pour prononcer une amende jusqu'à 500 francs à l'encontre de chaque contrevenant (1'000 francs en cas de récidive).

FEUX D'ARTIFICE

Utilisation et réglementation

La Police cantonale invite la population à faire preuve de prudence lors de l'utilisation d'engins pyrotechniques. Un respect strict des normes de sécurité, tant dans les points de vente que lors de l'utilisation de ces moyens, est primordial. Si les démonstrations pyrotechniques du 1er août ainsi que celles du Nouvel An relèvent d'une véritable tradition, elles n'en demeurent pas moins potentiellement dangereuses. Chaque année, plusieurs accidents, causés principalement par un emploi inapproprié ou un manque de précaution, sont à déplorer. Le respect de quelques règles élémentaires permet de limi-

ter fortement les risques engendrés par l'utilisation d'engins pyrotechniques :

- Veillez à respecter les distances de sécurité. Elles figurent sur les emballages des produits. N'allumez jamais un feu d'artifice dans la foule.
- Utilisez les zones de tir spécialement mises en place par les organisateurs et les communes, afin de limiter les risques d'accident.
- Conservez les feux d'artifice dans un endroit frais et sec auquel les personnes non autorisées n'ont pas accès.

- Ne fumez pas à proximité des feux d'artifice.
 - Ne bricolez pas vous-même des engins pyrotechniques.
 - Utilisez les dispositifs de lancement vendus dans les commerces.
 - Rapportez les engins défectueux au vendeur. Ne les jetez sous aucun prétexte dans la poubelle.
 - Mouillez les feux d'artifice usagés avant de les jeter à la poubelle.
- Les tirs de feux d'artifice de la catégorie F4, dite de divertissement à usage professionnel, sont soumis à une autorisation de la Police cantonale, quel que soit l'endroit prévu pour le tir, y compris sur le domaine privé.

ANALYSES

Qualité de l'eau en 2022

La qualité de l'eau pour les paramètres physico-chimiques a été en tout point conforme aux exigences légales. Des analyses sur les micropolluants (pesticides, médicaments et divers autres composés) ont été effectuées soit par le laboratoire des Service de l'eau de Lausanne, soit par un laboratoire externe. Pour l'eau distribuée par le Service de l'eau de Lausanne, les résultats de toutes les analyses effectuées donnent des valeurs inférieures aux seuils admissibles. L'eau distribuée au robinet par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne est une eau potable de qualité à boire sans modération.

SEXTORSION

Attention aux menaces creuses

Il arrive que des tentatives de chantage soient envoyées par courriel à de nombreuses personnes sous forme de « menaces creuses ». Les criminels espèrent en effet que parmi les destinataires se trouvent des personnes qui ont récemment regardé de la pornographie sur internet et que, intimidées par la menace, elles paient ce qui leur est réclamé. Dans ces cas-là, l'ordinateur des personnes touchées n'est pas infecté et les malfaiteurs ne possèdent aucun matériel compromettant.

Dans certains cas, les auteurs de ce type de menaces n'hésitent pas à se faire passer pour la police ou pour une autre autorité. Il est dans tous les cas importants de rappeler qu'aucune police ne vous contactera par courriel dans le cadre d'une affaire judiciaire. Si vous recevez un mail menaçant de ce type, n'y donnez pas réponse et signalez-le comme spam.

La commune de Jouxten-Mézery est alimentée en eau potable par le réservoir de Crissier situé sur les hauts de la commune de Crissier, et par le réservoir de Petite-Croix situé à Romanel-sur Lausanne. L'eau de ces réservoirs provient essentiellement du lac Léman, traitée par filtration sur sable à l'usine de Saint-Sulpice. Quelle que soit sa provenance, l'eau est désinfectée par une légère chloration. Dureté de l'eau 14,1 à 14,4. Tous les détails sur le site internet de la commune > Services industriels.

Plusieurs indices dans ce type de mails peuvent vous informer qu'il s'agit d'une tentative de fraude : Une adresse mail suspecte ou venant d'un service gratuit comme Gmail, des logos mal détournés, pixelisés, déformés ou tout simplement inadéquats, un ton menaçant ou des incitations à répondre au plus vite et l'usage de noms connus pour rendre l'histoire plus crédible.

PERL

Edition 2023

Le 3 mai 2023, plus de 250 personnes étaient réunies à Beaulieu-Lausanne pour assister à la 21^e cérémonie de remise des PERL, un élément central du soutien de Lausanne Région aux entreprises innovantes établies sur le territoire de ses 27 communes membres. Pour cette édition, 37 candidatures ont été déposées et cinq entreprises primées. Wepot SA qui a développé des pots en argile poreux, enterrés et remplis d'eau pour un arrosage responsable, Medusoil SA qui a développé une solution de bio-stabilisation permettant un renforcement des sols plus écologique et moins énergivore. Readily3D SA qui rend possible la création de modèles de tissus bio-imprimés grâce à une impression 3D volumétrique, Solaxer Sàrl qui a développé des récepteurs innovants destinés au marché de la chaleur solaire et enfin Bearmind SA qui remporte le trophée pour avoir créé des capteurs intégrés aux casques de sportifs, à l'image d'hockeyeurs et hockeyeuses par exemple, pour permettre aux équipes médicales d'anticiper les risques de lésions cérébrales.



CAMP DE SKI

Par les classes 5 et 6P de Jouxpens

Nous sommes partis du 27 au 31 mars à Chandolin-St-Luc. Dès l'arrivée, nous sommes rentrés dans le chalet les Choucas. Toute la semaine, la météo n'était pas terrible car il y avait du brouillard et il neigeait beaucoup. Mais on s'est super bien amusés avec nos copines et nos copains.

Nous avons fait un loto et nous avons gagné plein de cadeaux. Tous les midis, nous avons la chance de manger dans un restaurant.



Nous avons écrit des cartes postales à nos familles, c'était très chouette ! On a eu une boum et il y avait plein de bonbons et de boissons sucrées !

Nous avons regardé trois films, un dans le car, un au chalet et un au retour. Nous nous réjouissons du prochain camp !

Amandine Rose Milo

EXCEL & MATHS

Cours gratuits à Lausanne

Connaître Excel et savoir calculer avec cet outil polyvalent est un avantage déterminant pour favoriser son employabilité, pour suivre une formation continue ou pour faciliter sa vie quotidienne.

Les cours sont donnés chez Corref, qui est une association à but non lucratif, située à côté de la gare de Lausanne. Ces formations sont gratuites grâce au financement de la DGEP et du Secrétariat d'Etat à la formation (SEFRI).

- Exécuter les opérations de la vie quotidienne avec Excel (budgets, calculs de prix, pourcentages, planification horaire, etc.)
- Du 13.06 au 13.07, mardi et jeudi, 08h30-11h
- Du 25.09 au 24.10, lundi et mardi, 13h30-16h
- 10 x 2h30 de cours

- Ateliers en petits groupes, exercices pratiques en classe et travaux personnels
- Habitant du canton de Vaud, +25 ans, ne bénéficiant pas d'un régime social
- GRATUIT ! (Sauf 10.- de frais d'inscription)

Autre formation gratuite disponible : « Maths & Formation » Pour préparer un examen d'entrée, réussir sa formation ou juste aimer les maths. Programme personnalisé. Entrée possible en continu. Plus d'informations : Corref, Place de la Gare 10, 1003 Lausanne, 021/341.71.11



corref
orientation réinsertion formation

MARCHETHON

Sport et santé

Chaque année, l'association marchethon Lausanne organise une course parrainée en faveur des personnes atteintes de mucoviscidose, d'âge adulte et résidant en Suisse. Pour rappel, il n'existe toujours pas de médicament pour guérir de cette maladie génétique qui touche encore un enfant sur 2'900 en Suisse et qui affecte principalement les voies respiratoires et le système digestif.

La 38e édition se tiendra le samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 15h00 au stade de Pierre de Coubertin à Lausanne. De nombreuses animations seront organisées afin d'offrir aux coureurs ainsi qu'à leurs accompagnants, un accueil chaleureux et convivial. Informations et inscriptions sur marchethon.ch.

JOUX-LANTA

Association des Parents d'élèves de Jouxens-Mézery

Pour la 3ème édition de son rallye des familles, l'APE-JM a proposé une nouvelle formule inspirée de la célèbre émission de télé-réalité. Baptisé Joux-Lanta, cet événement a eu lieu le 29 avril et a rassemblé une cinquantaine d'aventuriers, à la motivation sans faille. Emmenées par des « Denise Brogniart » survoltées, quatre

tribus se sont affrontées dans les bois de Romanel au cours d'épreuves en tous genres. Parfois en groupe ou représenté-e-s par un-e champion-ne, les participant-e-s ont fait preuve d'un magnifique esprit de solidarité, dans la bienveillance et la bonne humeur. Au terme de la dernière épreuve impitoyable des poteaux, c'est la tribu



bleue qui a été désignée grande gagnante, devançant les rouges d'un tout petit point. L'équipe jaune, qui a réussi à trouver le collier d'immunité, se classe en 3ème position, suivie par les verts. Les vainqueurs se sont vu remettre symboliquement le trophée spécialement créé pour l'occasion ainsi qu'une entrée chacun pour la Vaudoise Arena.

Après l'effort, les aventuriers intrépides se sont retrouvés à la Pierre à Cambot pour un apéro convivial qui leur a permis de se remettre de leurs émotions.

Pour l'APE-JM, Nathalie C.

SUSPENSION

Association des Parents d'élèves de Jouxens-Mézery

Le 15 mai dernier a eu lieu notre Assemblée générale, au Bistro. Lors de cette séance, nous avons, entre autres, informé les participants de l'incertitude quant à la suite à donner à notre association. Le comité se réduit, année après année et il n'y a pas de relève. De plus, selon nos statuts, nous devrions être au minimum 5 membres du comité ; nous ne sommes actuellement plus que 3. Au vu de cette situation, nous devons suspendre nos activités jusqu'à nouvel ordre, en envisageant la dissolution de l'APE-JM.

Les activités annoncées jusqu'à la fin de 2023 sont annulées, à savoir :

- Marché aux jouets
- A pied à l'école
- Récré des parents
- Rallye des familles
- Halloween
- Atelier bricolage

Une séance extraordinaire aura lieu quand nous en saurons plus quant à l'avenir de notre association (dissolution ou reprise par une APE à Prilly) Nous profitons de ce message pour remercier chaleureusement la commune, pour leur confiance et la mise à disposition de ses locaux gratuitement ; les différentes sociétés locales pour leur collabo-

ration et soutien ; les enseignantes et la direction des écoles pour le partage d'informations et collaboration ; les membres de l'APE-JM pour leur soutien et les bénévoles qui ont prêté main forte lors d'événements, que ce soit pour de magnifiques maquillages, des gâteaux, de la soupe ou pour plier des tables quand il ne restait plus grand monde ! Au nom du comité, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations et vous souhaite un bel été.

Pour l'APE-JM,
Anne Waroux Hoffmann
Présidente

EXPOSITION

La Grange à Jouxkens

Exposition de peintures d'Anne Jacopin* du 1er au 8 septembre 2023. Vernissage : samedi 2 septembre 2023, 14h – 19h.

Après une année de formation à l'Ecole cantonale des Beaux-Arts à Sion, Anne Jacopin peint pour son plaisir pendant de nombreuses années. Enfin, sollicitée de présenter son travail, elle expose maintenant, pour la première fois en public, à la Grange à Jouxkens. Plus d'information : www.la-grange-a-jouxkens.

Photo 1900

Anne Jacopin, Normandie, 2021, huile sur toile, 50 x 70 cm



Photo 1899

Anne Jacopin, Femme qui peint, 2021, huile sur toile, 40 x 60 cm



FÊTE VILLAGEOISE

Association de la Fête à Jouxpens

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre traditionnelle fête villageoise qui aura lieu les jeudi 31 août et samedi 2 septembre 2023.
L'agenda suivra...

Recherche de bénévoles :

Vous voulez participer activement à la préparation de la fête ?
Rejoignez les bénévoles de l'Association de la Fête à Jouxpens (prochaines séances les 14 juin et 23 août 2023 à 20h au Bistro) !

Recherche de danseurs en herbe :

Chers parents, nous recherchons des filles et des garçons pour préparer une petite chorégraphie qui sera présentée le samedi 2 septembre 2023.
Participants : filles et garçons de l'école de Jouxpens, classes 3P à 7P.

Les trois conditions pour faire partie de la troupe sont le plaisir, la motivation et la participation aux 4 répétitions

► Pour inscrire votre enfant, merci d'envoyer un message à Karine Junod au 079. 218.22.81 d'ici au mercredi 28 juin (dernier délai) avec les informations suivantes : Prénom, nom de l'enfant, année scolaire



Agenda des 4 répétitions OBLIGATOIRES (RDV devant le Bistro)

Mer 25 août de 13h30 à 14h30

Ven 27 août de 15h45 à 16h45

Mer 30 août de 13h30 à 14h30

Ven 1 sept. de 15h45 à 16h45

► la présence de tous les participants est nécessaire pour le bon déroulement du spectacle

Au plaisir de vous retrouver lors de la Fête à Jouxpens qui s'annonce féérique !!!

Le comité de la Fête à Jouxpens

JARDIN CLIMATIQUE

Agissez en faveur de la biodiversité

Vous trouverez sur le site internet de la commune un guide des aménagements extérieurs et actions en faveur de la biodiversité et de l'amélioration du climat en ville.

Parmi ces actions, vous pourrez par exemple prendre connaissance des possibilités de tonte de votre gazon.

En effet, un gazon ornemental supporte un piétinement intensif mais demande beaucoup de soins, d'eau et d'énergie pour une résistance médiocre à la sécheresse et aux maladies. En cas d'utilisation de produits chimiques, ceux-ci s'infiltrent dans le sol et sont la cause de la dis-



parition d'oiseaux dans le jardin par la destruction de leur garde-manger. La prairie, esthétiquement très appréciée, peut occuper dans votre jardin les zones moins utilisées et ne demande qu'une ou deux fauches par année.

Des chemins peuvent être tracés par un passage régulier et étroit de tondeuse. Dans une volonté d'entretien écologique et sous notre climat, l'arrosage est en général inutile, sauf pour les gazons sportifs ou d'agrément.

HAIES

Emondage et élagage des arbres

La municipalité de Jouxten-Mézery rappelle qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

La taille verticale des haies doit être impérativement exécutée de façon à ne pas déborder au-delà de la limite de propriété.

La taille horizontale : à une hauteur de 0,60 m. lorsque la visibilité doit

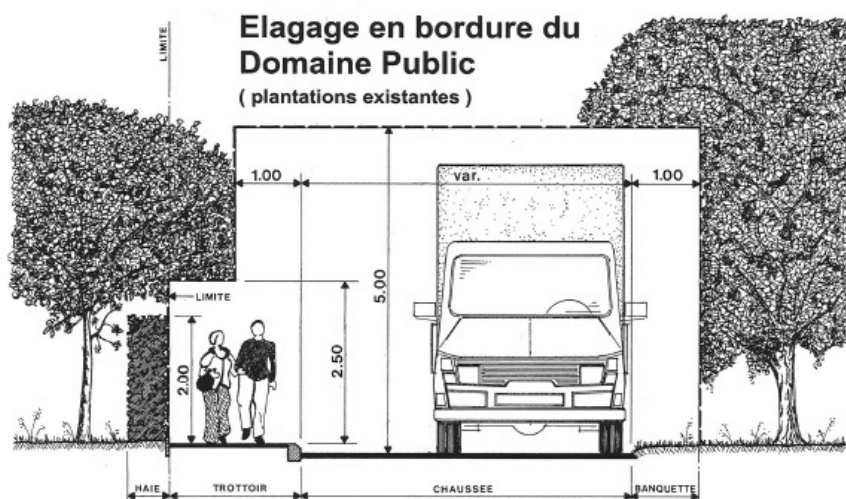
être maintenue et de 2m dans les autres cas. Les panneaux de signalisation routière doivent être totalement dégagés.

L'élagage des arbres doit être à 5 m. de hauteur et à 1 m. à l'extérieur au bord de la chaussée et à 2,5 m. de hauteur et à la limite de propriété au bord des trottoirs.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, en particulier aux endroits où la visibilité

routière est entravée, ainsi que le long des cheminements piétonniers. Un délai vous est imparti au 15 septembre 2023. Passé cette date, cette tâche sera exécutée d'office à leurs frais, conformément à l'art. 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

La Municipalité



CHIENS

Environnement

Jouxten-Mézery accueille un grand nombre de promeneurs, souvent accompagnés de chiens. Le règlement d'exécution de la loi sur la faune prévoit que ceux-ci doivent être impérativement tenus en laisse, indépendamment de leur taille et de leur vigueur, du 1er avril au 15 juillet (période sensible pour la faune sauvage) en forêt, en lisière de celle-ci et dans les terres agricoles attenantes aux bois. Ainsi on ne prêterait pas flanc à la critique ; oisillons, chevreuils et lièvres notamment seront à l'abri de dérangements ou de poursuites dommageables.

TCHAFFA-TRAIL 2023

Société sportive de Jouxens-Mézery

Évènement exceptionnel le samedi 3 juin 2023 : La traditionnelle course populaire du village s'est déroulée dans une atmosphère encore plus festive que d'habitude, car c'est le 23 juin 1993 que l'organisatrice, la Société sportive de Jouxens-Mézery (SSJM) était fondée, par trois valeureux habitants de la commune. C'était il y a 30 ans !

Une journée magnifique qui a attiré la foule sur la place de notre village pour participer en tant que coureur(euse), spectateur(trice), malgré un bon orage durant les courses et pour vivre un moment très convivial sous les tentes montées à cette occasion.

Les enfants entre 3 et 12 ans ont pu courir sur deux parcours de 0.7 ou 1.8 km spécialement préparés pour l'occasion, en partie autour de l'école et de l'église et donc facilement observables par le public. Les 97 jeunes participant(e)s ont bien mérité les nombreux encouragements tout au long de la course. Pas moins de 8 podiums ont été applaudis, récompensant les meilleur(e)s d'autant de catégories de classes d'âge.

Chez les adultes le tracé en format « Trail » (routes, chemins de champ, sentiers en forêt) parcouru une ou deux fois (5.5 km ou 11 km) a attiré 60 participants(e)s, dont 11 dans la catégorie « Pour le plaisir », plaisir que chacun(e) n'a pas manqué d'exprimer à l'arrivée de cette superbe édition.

A l'occasion du 30e anniversaire de la SSJM, l'association a distribué à ces membres un T-shirt « édition spéciale du 30e » et a également organisé une tombola spéciale récompensant 10 coureur(euse)s enfants et adultes hors podium. Le public, quant à lui, a pu apprécier les grands talents et l'énergie du duo FOAM, qui a ani-

mé musicalement l'après-midi avec des morceaux connus de beaucoup d'entre nous. Que du bonheur ! La buvette et la cuisine (crêpes, hot-dogs, lasagnes et salade) ont tourné à plein régime pour alimenter les nombreuses personnes participant à la fête dans une ambiance très chaleureuse.

Le comité tient à remercier vivement les nombreux bénévoles qui ont œuvré avant, pendant et après la manifestation et faire de cette journée un succès mémorable. Un grand merci aussi au photographe Jean-Marc Bonzon !

A l'année prochaine pour la 35e édition du Tchaffa-Trail !

Pour le comité,
Pierre Cevey, Président

N.B. : vous pouvez retrouver le classement et toutes les photos de cet évènement (et ceux des années passées) sur notre site internet, à l'adresse suivante :

www.ssjm.ch/archives/catjm.

Plus d'information :
site internet : www.ssjm.ch
e-mails : societe.sportive@gmail.com
ou ssjm@ssjm.clubdesk.com

